

## **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

### **Fonds jeunesse de la MRC de La Vallée-de-l'Or**

Le fonds vise à supporter les actions jeunesse structurantes ainsi que la réalisation de projets à rayonnement local réalisés par et/ou pour les jeunes de la MRC de la Vallée-de-l'Or âgés de moins de 35 ans.

#### **OBJECTIFS**

Favoriser l'insertion sociale, communautaire, culturelle sportive et entrepreneuriale des jeunes de la MRC de la Vallée-de-l'Or par un soutien financier non-remboursable à travers la réalisation de projets structurants.

Il s'agit d'initiatives qui assurent une mobilisation des acteurs concernés et qui permettent l'atteinte d'objectifs à court terme dans la réalisation d'un projet, d'une activité ou d'un événement.

#### **ORGANISMES ADMISSIBLES**

- Les jeunes ou groupe de jeunes de moins de 35 ans parrainés bénévolement par un organisme à but non lucratif incorporé
- Les organismes incorporés, en activité depuis plus d'un an et à but non lucratif, et toutes coopératives dont les activités sont similaires à celles d'un organisme à but non lucratif
- Les municipalités
- Les organismes du secteur public rattachés au réseau de l'éducation ou de la santé et des services sociaux
- Les conseils de bande ou coopératives autochtones qui fournissent des services à la communauté

#### **NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE**

Le Fonds jeunesse est une contribution non-remboursable pouvant atteindre un maximum de 2 000 \$.

#### **DÉPENSES ADMISSIBLES**

Une part pouvant atteindre 50 % de toutes les dépenses liées directement à la réalisation du projet est admissible.

Une première tranche de subvention, soit de 75 % du montant, sera versée à **L'ORGANISME** pour le projet à la suite de la signature du protocole et 25 % sera versée à **L'ORGANISME** pour

le projet, suite à la réception de la reddition de comptes finale ainsi que les factures à l'appui.

#### **PROJETS ET DÉPENSES NON ADMISSIBLES**

- Les projets récurrents
- Le financement pour les opérations courantes de l'organisme
- Les dépenses engagées avant le dépôt de la demande

#### **DÉPÔT DE PROJETS**

L'analyse des dossiers se fera selon la date de réception du dossier complet.

#### ***Critères d'analyse :***

- Avoir un plan de visibilité;
- Être intégré dans un processus de mobilisation;
- Avoir un impact et des retombées sur une communauté locale;
- Démontrer la qualité du projet, tant par l'originalité et le caractère novateur que par la synergie entre les partenaires et l'appui du milieu;
- Le montage financier;
- Démontrer une saine gestion démocratique dans le cas des OBNL ;
- Démontrer l'aspect structurant du projet pour la collectivité ;